

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	13

Vote		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 22 SEP. 2025

Et publication ou notification le :

22 SEP. 2025

L'an 2025, le 15 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 septembre 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusés : MM LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), VITALIEN Anthony, MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha.

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

2025_09_01 – Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Travaux de remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs des bâtiments communaux par des LED

Monsieur le Maire rappelle le projet de remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs des bâtiments communaux par des LED (Mairie/Bibliothèque – Ecole/ Accueil de loisirs / Restaurant scolaire – Point Information, bureau, salle de danse et salle de réunion) et explique que ce projet est subventionnable dans le cadre du Fonds Vert (mesure de soutien aux PCAET).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),

Vu l'appel à projets du Fonds Vert lancé par l'Etat pour soutenir les investissements favorables à la transition écologique,

Considérant que la commune souhaite remplacer l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs des bâtiments communaux par des LED (Mairie/Bibliothèque – Ecole/ Accueil de loisirs / Restaurant scolaire – Point Information, bureau, salle de danse et salle de réunion).

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 40 976,33 € HT,

Considérant que ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du Fonds Vert (mesure de soutien aux PCAET),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs des bâtiments communaux par des LED (Mairie/Bibliothèque – Ecole/ Accueil de loisirs / Restaurant scolaire – Point Information, bureau, salle de danse et salle de réunion) pour un montant de 40 976,33 € HT.

Valide le projet de financement suivant :

Subvention au titre du Fonds vert	32 781,06 € (soit 80 %)
Autofinancement communal	8 195,27€ (soit 20 %)

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre du Fonds Vert, et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

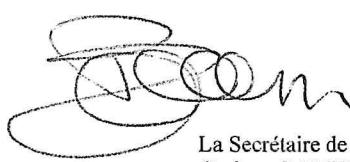
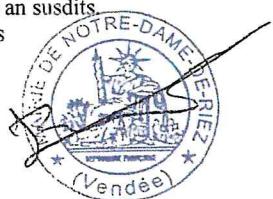
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22 SEP. 2025

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Corinne SAINTURAT-NIEL